

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

### COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.  
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- |             |      |  |
|-------------|------|--|
| M. le Maire | n°1  | <b><u>Désignation du Secrétaire.</u></b><br><br><i>Mme PICARD est désignée en qualité de Secrétaire.</i><br><br><b><i>Adopté à l'unanimité.</i></b>  |
| M. le Maire | n°2  | <b><u>Pouvoirs.</u></b>  |
| M. le Maire | n°3  | <b><u>Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.</u></b><br><br><b><i>Adopté à l'unanimité.</i></b>  |
| M. le Maire | n° 4 | <b><u>Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.</u></b>  |
| M. le Maire | n° 5 | <b><u>Communications diverses.</u></b>   |
| M. le Maire | n°6  | <b><u>Vie Institutionnelle. Statuts de la métropole Orléans Métropole. Restitution de compétences facultatives. Demande de modification. Approbation.</u></b><br><br><b><i>Affaire retirée de l'ordre du jour.</i></b> |
| M. GROUARD  | n°7  | <b><u>Vie institutionnelle. Organismes extérieurs. Désignation de représentants.</u></b>   |

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants ;

Séance du jeudi 21 octobre 2021

2°) de procéder à la désignation des représentants de la Mairie au sein des organismes suivants pour la durée du mandat :

ORGANISME	Instance	Nombre de représentant	Proposition
Conservatoire à rayonnement départemental de musique, de danse et théâtre d'Orléans	Conseil d'établissement	1	Mme Sarah DUROCHER
Ecole maternelle Flora Tristan	Conseil d'école	1	Mme Sarah DUROCHER

***Adopté à l'unanimité.***

**M. MONTILLOT** n°8 **Campus Madeleine. Communication orale.**

**FAMILLE ET VIE SOCIALE**

**M. RENAULT** n°9 **Sport. Approbation de conventions de parrainage avec des athlètes locaux pour promouvoir la Ville d'Orléans.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) d'attribuer un soutien financier aux athlètes listés dans le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 80 500 € ;

2°) d'approuver les conventions de parrainage à passer avec les athlètes listés dans le tableau annexé à la délibération ;

3°) de déléguer M. Le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

***Adopté à l'unanimité.***

**Mme ROYER** n°10 **Sport. Bourse d'aide aux sportifs de haut niveau. Attribution de bourses de soutien aux sportifs de haut niveau.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) de décider d'attribuer des bourses aux sportifs de haut niveau pour un montant total de 27 600 € dont le détail figure en annexe de la délibération ;

2°) d'approuver les conventions à passer avec les sportifs ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

M. RENAULT

n°11 **Sport. Soutien à l'investissement matériel. Approbation d'une convention à passer avec l'association CLTO Badminton Event. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association CLTO Badminton Event pour l'année 2021 ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention dont le détail est présenté en annexe de la délibération pour un montant total de 10 000 € au titre de l'année 2021 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

M. RENAULT

n°12 **Sport. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Saint-Marceau Tennis de Table pour l'organisation de la manifestation "Changeons de regards" du 15 au 19 novembre 2021. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association Saint Marceau tennis de Table pour l'organisation de la 10ème édition de « Changeons de Regards » en novembre 2021;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention à l'association Saint Marceau Tennis de Table pour un montant total de 10 000 € maximum au titre de l'édition 2021;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cette affaire.

***Adopté à l'unanimité.***

M. RENAULT

n°13 **Sport. Grand prix de sabre. Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Cercle d'Escrime Orléans. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec le Cercle d'Escrime d'Orléans pour l'organisation du Grand Prix de Sabre en novembre 2021 ;

2°) dans ce cadre, d'attribuer une subvention à au Cercle d'Escrime d'Orléans pour un montant total de 29 000 € maximum au titre de l'édition 2021 ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

***Il y a une non-participation au vote de M. ROSE.***

**M. DEFOSSEZ** n°14 **Jeunesse. Attribution d'une bourse projets jeunes 2021. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une bourse projets jeunes présentée en annexe de la délibération pour un montant total de 1 000 € à M. X au titre de l'année 2021.

***Adopté à l'unanimité.***

**Mme LABADIE** n°15 **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux présents dans la délibération pour un montant total de 31 592,50 € pour l'exercice 2021 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITE**

**M. ROY** n°16 **Développement durable. Examen du rapport de développement durable 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport de développement durable 2020.

***Le Conseil prend acte.***

**M. le Maire** n°16 bis **Conseil Municipal. Dispositif de prise en charge des frais de déplacement applicable aux élus dans le cadre de leur mandat. Mandat spécial. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le déplacement de M. Romain ROY, adjoint au Maire, à Glasgow (Ecosse) pour assister à la COP 26 du 1er au 7 novembre 2021 dans le cadre d'un mandat spécial ;

2°) d'autoriser M. Romain ROY, adjoint au Maire à y représenter la Mairie d'Orléans ;

3°) d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement, notamment les frais de transports, de restauration et d'assurance dans les limites des montants autorisés.

***Adopté avec 1 abstention.***

***Il y a une non-participation au vote de M. ROY.***

**M. ROY** n°17 **Eau potable. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2020.

***Le Conseil prend acte.***

**M. ROY** n°18 **Assainissement. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public d'assainissement relatif à l'exercice 2020.

***Le Conseil prend acte.***

**M. ROY** n°19 **Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2020.

***Le Conseil prend acte.***

**Mme BARRUEL** n°20 **Aménagement. Renouvellement urbain îlot Bel Air. Approbation d'un protocole d'accord partenarial à conclure avec la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat (C.D.C. Habitat).**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le protocole d'accord partenarial à conclure avec la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant à signer ledit protocole d'accord au nom de la Ville et à accomplir les formalités administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

***Adopté avec 2 voix contre.***

***Il y a 7 abstentions.***

**Mme BARRUEL** n°21 **Action foncière. Lieu-dit « Chiperie ». Commune de Saran. Cession d'un tènement grevé d'un bail emphytéotique pour un bâtiment exploité sous l'enseigne hôtel Ibis.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de céder à la SCI GHP Orléans Nord Saran, représentée par son Président la société Grape Hospitality France, elle-même représentée par son Président M. X, dont le siège social est fixé 4-6 avenue Morane Saulnier à Vélizy-Villacoublay (78140), ou à toute autre société qui se substituera dont la SCI GHP Orléans Nord Saran détiendrait la majorité du capital, le terrain de 10 009 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée AY n°113 à Saran, constituant l'assiette foncière d'un bail emphytéotique dont l'acquéreur est le preneur actuel, pour un montant de 1 300 000 € hors droits, taxes, émoluments et honoraires à la charge de l'acquéreur ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir avec notamment la condition particulière relative à l'engagement de cession, le moment venu et à titre gratuit, sans exclure une procédure d'abandon, de l'emprise correspondant à l'emplacement réservé soit une bande estimée à 150 m<sup>2</sup> en vue de l'aménagement d'une liaison douce.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme BARRUEL

n°22 **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de deux subventions pour ravalement de façades, conformément au tableau annexé à la délibération, pour un montant global de 13 957 € ;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la commune.

***Adopté avec 1 abstention.***

\*\*\*

**Question orale du groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » relative au site « des Ombrages ».**

\*\*\*

M. BLANLUET

n°23 **Salubrité publique. Lutte contre l'habitat indigne. Approbation de la charte partenariale de lutte contre l'habitat indigne du Loiret.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la charte partenariale de lutte contre l'habitat indigne à passer avec les partenaires référencés dans la charte ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite charte au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. GABELLE**

n°24 **Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2021. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2021 passée avec l'association Orléans Jeanne d'Arc.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement 2021, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2021, à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc fixant le nouveau montant de la subvention allouée au titre des actions réalisées en 2021 soit un montant de 30 600 € ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. HOUSSARD**

n°25 **Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation d'un pacte de durabilité pour l'action "eau et assainissement" et d'un avenant n° 1 au contrat de V.S.I de Mme X. Attribution d'indemnités et prise en charge des frais.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le pacte de durabilité pour l'action eau et assainissement ;

2°) d'approuver l'avenant n° 1 à l'Accord du Volontariat tripartite à passer avec la Guilde Européenne Raid et Mme X, ayant pour objet de prolonger la mission de 3 ans du 30 novembre 2021 au 31 juillet 2024 ;

3°) d'autoriser l'attribution d'indemnités et la prise en charge des autres frais tels que définis en annexe de la délibération sous réserve du vote du budget ;

4°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant à l'Accord de Volontariat de Mme X au nom de la Mairie et le pacte de durabilité pour l'action eau et assainissement et pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. CHANCERELLE**

n°26 **Relations internationales. Chantier international de jeunes bénévoles. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de partenariat à passer avec Orléans Métropole, les villes de Saint-Jean-de-Braye et de Saint-Cyr-en-Val, le C.R.I.J. et l'association Concordia.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec Orléans Métropole, la Mairie de Saint-Jean-de-Braye, la Mairie de Saint-Cyr-en-Val et les associations C.R.I.J. et Concordia pour le report d'un chantier international à l'été 2022 ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant à la convention de partenariat au nom de la Mairie et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité.***

CADRE DE VIE ET PROXIMITE

Mme LABADIE n°27 **Questions des orléanais.**

M. MONTILLOT n°28 **Sécurité. Vidéo-protection. Installation de caméras de vidéo-protection sur un patrimoine privé n'appartenant pas à la collectivité. Approbation d'une convention-type de servitude d'ancrage.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention-type d'ancrage pour l'installation et l'entretien d'un dispositif de vidéo-protection, à passer avec chaque propriétaire concerné lors de chaque nouvelle installation d'une caméra de vidéo-protection sur un immeuble ou une propriété privée ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie, ainsi que tout autre document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif.

***Adopté à l'unanimité.***

RESSOURCES

M. MARTIN n°29 **Finances. Ligne de trésorerie 2022. Contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, via sa filiale CACIB. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, via sa filiale CACIB, portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 15 000 000 € dont les caractéristiques sont exposées ci-dessus et destinées à faire face à des besoins momentanés de trésorerie ;

2°) de déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit contrat au nom de la Mairie.

***Adopté à l'unanimité.***

***Il y a une non-participation au vote de M. HOUSSARD.***

M. MARTIN n°30 **Relations humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des emplois qui inclut notamment le nouveau dispositif des contrats de projet.

***Adopté à l'unanimité.***



Mme RASTOUL n°31 **Relations Humaines. Rapport Social Unique (R.S.U.) Ville d'Orléans 2020. Examen.**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

M. HOUSSARD n°32 **Vie Institutionnelle. Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.). Modification de la composition. Désignation d'un nouveau membre.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) ;

2°) de désigner M. Vincent CALVO comme membre permanent dans le collège des représentants de la Mairie au sein de la C.C.S.P.L. pour la durée du mandat.

***Adopté à l'unanimité.***

***Il y a une non-participation au vote de M. CALVO.***

M. HOUSSARD n°33 **Vie Institutionnelle. Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.). Examen du bilan d'activités 2020.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des travaux menés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2020.

***Le Conseil prend acte.***

Orléans, le 22 octobre 2021,

Le Maire,  
Serge GROUARD